

Communiqué de presse

Bruxelles, le 7^{er} juillet 2015

L'AMICE se félicite de la décision de l'EIOPA de retirer les informations sur les notations de crédit du reporting prudentiel

L'EIOPA ayant publié hier la mouture définitive des orientations et des normes techniques d'exécution (ITS) où figure le très attendu ensemble des reportings prudentiels, l'AMICE encourage la Commission européenne et l'EIOPA à finaliser le plus rapidement possible l'approbation du processus « se conformer ou s'expliquer » afin que les compagnies d'assurance puissent travailler dans un environnement juridique stabilisé et voient s'éloigner le risque réel d'une préparation insuffisante ou trop tardive.

L'AMICE se félicite que l'EIOPA ait décidé d'autoriser les autorités de contrôle national à exempter les assureurs de la présentation de certaines informations sur les **notations de crédit** de leur portefeuille de placement, pour peu que la compagnie ait externalisé la gestion de ces actifs. La proposition initiale, vivement contestée par les membres de l'AMICE, aurait contraint les assureurs à verser chaque année entre 300 000 et 1 000 000 € aux agences de notation pour être en mesure de fournir les informations demandées, alors que les gestionnaires d'actifs payaient déjà pour les mêmes notations de crédit. De tels montants sont prohibitifs pour toute compagnie d'assurance, et plus encore pour des PME.

Nous nous félicitons par ailleurs que la demande de reporting sur la transparence des fonds ne fasse plus partie du reporting à des fins de stabilité financière. Cette mesure pourrait faciliter l'une des parties les plus difficiles du reporting à des fins de stabilité financière, à savoir le remplissage des états **sur les actifs**. Nous admettons que l'EIOPA ne puisse aligner les délais sur ceux de l'ensemble des reportings prudentiels, mais nous considérons qu'une semaine supplémentaire pour la présentation des rapports sur la stabilité financière ne suffit pas. Le reporting des données consolidées dans un délai de sept semaines relève de la gageure et risque de compromettre la qualité des données fournies.

L'application effective du principe de **proportionnalité** a toujours été une revendication politique essentielle de l'AMICE. Nous apprécions par conséquent l'inclusion d'éléments de proportionnalité dans la version finale de l'ensemble des reportings, avec l'ajout du mot « matériel » dans les orientations chaque fois que cela paraît opportun, et la réduction de moitié du nombre des masques des états grâce à une convention de dénomination simplifiée. Toutefois, les autorités de surveillance ne doivent pas limiter l'usage des approximations et simplifications qui sont autorisées dans les rapports trimestriels et dans le dossier d'information annuel. Il est vital que les

www.amice-eu.org

Association of Mutual Insurers and Insurance Cooperatives in Europe aisbl

Rue du Trône 98/14 | B-1050 Brussels | Belgium | T: +32 2 503 38 78 | F: +32 2 503 30 55 | secretariat@amice-eu.org

simplifications soient autorisées dans tous les domaines, surtout durant les premières années de mise en œuvre de Solvabilité II.

Notes aux éditeurs:

À propos de l'AMICE (Association des Assureurs Mutuels et des Coopératives d'Assurance en Europe)

L'AMICE est le porte-parole des assureurs mutuels et coopératifs en Europe. L'association, dont le siège est à Bruxelles, préconise un traitement juste et approprié des assureurs mutuels et coopératifs sur le marché unique européen. L'AMICE encourage la création et le développement de solutions innovantes au profit des citoyens et de la société en Europe.

L'assurance mutuelle et coopérative suit les principes de solidarité et de durabilité et se caractérise par l'adhésion de membres et par une gouvernance démocratique. Le modèle de gestion mutualiste, centré sur l'utilisation des surplus au profit de ses membres, est la façon naturelle de faire de l'assurance.

En Europe, les 3000 assureurs regroupés dans le secteur mutuel et coopératif comptent pour plus de la moitié des projets d'assurance et représentent une part de marché de 30 %. Ils couvrent plus de 200 millions de clients et emploient plus de 350 000 salariés au sein de l'Union européenne.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Silvia Herms, Chef des affaires économiques et financières

Tél. +32 2 609 56 44 | silvia.herms@amice-eu.org | www.amice-eu.org